



Saint-Antoine-sur-Richelieu

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 2019-003

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu que le règlement n° 2019-003 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de lotissement 2009-03 concernant les normes relatives aux voies de circulation et les dimensions minimales des lots pour les habitations en rangée* » a été approuvé par la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, lors de sa séance du 20 juin 2019 et que le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré le 21 juin 2019. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la Municipalité ou en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 19 septembre 2019.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage le 19 septembre 2019

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 19 septembre 2019

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage au bureau de poste ainsi qu'au bureau municipal au 1060 Moulin-Payet, bureau 1, Saint-Antoine-sur-Richelieu, le site Web et sera dans la Gloriette du mois d'octobre 2019.